

REGION WALLONNE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) d'ANTHISNES

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2008 approuvant l'institution d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité à ANTHISNES ;

Vu la délibération du conseil communal du 29 janvier 2009 transmise pour information à la DGO4 - Direction de l'Aménagement - actant la démission d'un membre suppléant du quart communal et proposant son remplacement par un candidat proposé par la tendance politique du membre démissionnaire;

Vu la délibération du conseil communal du 2 février 2012 actant la démission d'un membre effectif et son remplacement par son suppléant ;

Considérant que ces propositions sont conformes au prescrit décretaal ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - les modifications de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'ANTHISNES, telles que contenues dans les délibérations du conseil communal des 29 janvier 2009 et 2 février 2012, sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- membre effectif de Monsieur Albert COLINET ;
- membres suppléants de Monsieur Noël THEWISSEN et de Madame Colette LAURENT.

Les autres mandats sont confirmés dans leur position initiale.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Bernadette VAUCHEL

Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants 1
Jean-Pierre HOST	Michel EVANS
Yolande HUPPE	Mélanie COLLINGE
Bernard de MALEINGREAU	Philippe FIRKET

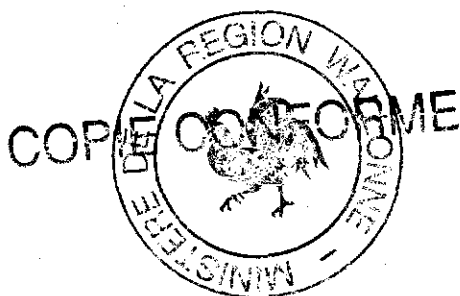
Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Stéphanie WILLEMARCK	Alphonse FELTZ
Nathalie KLEE	/
Henri LEDENT	Philippe MALBURNY
Dominique MALMEDY	Simon PAQUES
Christophe BARBIER	Jacques LIEGEOIS
Pol LARDINOIS	Léonie DEVILLE
Laurence BURTON	Thibault CASSART
Jeannine COLLETTE	René HARRAY
Colette LAURENT	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

24 AVR. 2012



Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,


Philippe HENRY